

GARANTIE

QUELLE EST LA DURÉE DE LA GARANTIE SUR LE COOKING CHEF ?

A compter du 01/02/2013, en plus de la garantie constructeur d'un (1) an pièces et main d'œuvre, les robots Cooking Chef vendus par De'Longhi France peuvent bénéficier d'une extension de garantie gratuite (1 + 2 ans hors accessoires), après obtention du Certificat d'Extension de Garantie obtenu lors de la création de votre compte sur le site www.cooking-chef.fr et dans la limite des conditions d'utilisation et d'entretien.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'EXTENSION DE GARANTIE (1 + 2 ANS HORS ACCESSOIRES) ?

Vous bénéficiez d'un délai de 3 mois après votre achat afin d'enregistrer votre appareil. Il vous suffit pour cela de créer votre compte, en indiquant les informations demandées, sur le site : www.cooking-chef.fr

A l'issue de l'enregistrement, votre certificat d'extension de garantie sera disponible pour téléchargement dans votre espace personnel, dans la rubrique "Mes informations".

Le certificat ainsi obtenu est valable uniquement accompagné de l'original de la facture d'achat.

FRANCIS BATT

cuisinez comme vous aimez

En vente sur Francisbatt.com